

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

TO INTERESTED PERSONS HAVING THE RIGHT TO SIGN AN APPLICATION FOR THE APPROVAL BY REFERENDUM

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P.2098-LAS-150

SECOND DRAFT BYLAW P.2098-LAS-150

1. OBJET DU PROJET ET DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 3 mars 2008 sur le premier projet de règlement numéro P.2098-LAS-150, le conseil a adopté un second projet de règlement, portant le numéro P.2098-LAS-150 intitulé « *Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à enlever les dispositions relatives au plan d'aménagement d'ensemble dans la zone H08-10 et d'ajouter le groupe d'usages « communautaire et administratif (p1) » ainsi que les normes s'y rattachant* ».

Ce second projet vise à ajouter le groupe d'usages « communautaire et administratif (p1) » dans la zone H08-10 afin de permettre la construction d'un centre privé d'hébergement et de soins de longue durée comprenant 200 lits sur la rue Louis-Fortier.

Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Une demande relative aux dispositions ayant pour objet de permettre la construction d'un centre privé d'hébergement et de soins de longue durée sur la rue Louis-Fortier, peut provenir de la zone **H08-10** et des zones contiguës C08-13, H08-09, H08-38, H08-06, H08-05, H08-04, I08-02 et I08-11.

Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de la zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

2. CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

Pour être valide, une demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et le cas échéant mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- être reçue au bureau du secrétaire d'arrondissement au plus tard le 31 mars 2008, 16 h 45 ;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

3. PERSONNES INTÉRESSÉES

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande et les modalités d'exercice par une personne morale du droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau du secrétaire d'arrondissement, 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

4. ABSENCE DE DEMANDES

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

5. DESCRIPTION DES ZONES ET CONSULTATION DU PROJET

Le projet de règlement peut être consulté au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

DONNÉ À LASALLE, ce 23 mars 2008.

Chantal Gagnon
Secrétaire d'arrondissement substitut

1. PURPOSE OF THE DRAFT AND APPROVAL BY REFERENDUM

Following the public consultation meeting held on March 3, 2008 on the first draft bylaw number P.2098-LAS-150, the Council has adopted a second draft bylaw bearing number P.2098-LAS-150 entitled « *Bylaw amending zoning bylaw 2098 so as to remove the provisions concerning the general development plan in zone H08-10, and to add the group of uses "Community and Administrative (p1)" as well as the norms that apply* ».

The purpose of this bylaw is to add the group of uses "Community and Administrative (p1)" in zone 08-10 to allow the construction of a Residential and Long-Term Care Centre having 200 beds.

This second draft contains provisions that could be the object of an application by interested persons in the zone concerned and contiguous zones such that a bylaw that contains them be submitted for their approval in conformity with The Act Respecting Elections and Referendums in Municipalities.

An application relative to the dispositions having as its purpose to allow the construction of a private Residential and Long-Term Care Centre on rue Louis-Fortier may originate from zone **H08-10** and from contiguous zones C08-13, H08-09, H08-38, H08-06, H08-05, H08-04, I08-02 et I08-11.

Such an application intends that the bylaw containing this provision be submitted for the approval of those persons qualified to vote in the zone to which it applies and the contiguous zone from which a valid application is submitted, with regard to the provision.

2. CONDITIONS FOR A VALID APPLICATION

To be valid, an application must:

- indicate the provision being addressed, and the zone from which it is submitted and should the case arise indicate the zone from which the application is made;
- be received at the office of the *Secrétaire d'arrondissement* no later than March 31, 2008, 4.45 p.m.;
- be signed by at least 12 interested persons from the zone from which the application is submitted, or at least the majority of them if the number of interested persons in the zone does not exceed 21.

3. INTERESTED PERSONS

Information required to determine who are the interested persons having the right to sign an application and the manner in which a legal person may exercise the right to sign an application may be obtained at the office of the *Secrétaire d'arrondissement*, 55 Dupras Avenue, LaSalle, during business hours.

4. ABSENCE OF APPLICATIONS

All provisions of the second draft that are not subject to any valid application can be included in the bylaw that will not require approval by eligible voters.

5. DESCRIPTION OF THE ZONES AND CONSULTATION OF THE DRAFT

The draft bylaw may be consulted at the office of the *Secrétaire d'arrondissement*, located at 55 Dupras Avenue, LaSalle, during business hours.

GIVEN AT LASALLE, this March 23, 2008.

Chantal Gagnon
Secrétaire d'arrondissement substitute

